

NOVEMBRE
2021

PARTENAIRE

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

LA LETTRE DU SERVICE PARTENAIRE COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT MUTUEL

LE CSE ET LA BANQUE

L'environnement législatif, réglementaire, comptable, fiscal, social ne cesse de changer et de se complexifier. Les élus font face à de grandes responsabilités tant liées aux impacts de ces changements qu'à leurs nombreuses missions. Ils ont donc besoin d'être accompagnés dans la gestion au quotidien, dans le financement et l'assurance de leurs activités mais aussi dans leurs missions vis-à-vis des salariés.

Points d'attention et rappels préliminaires sur le CSE

Un fonctionnement reposant sur deux comptes séparés

Le CSE dispose de deux moyens financiers afin d'accomplir ses missions :

- **la subvention de fonctionnement**, dans les entreprises de 50 à 2 000 salariés, égale à 0,20 % de la masse salariale brute (*article L. 2315-61 du Code du travail*) ;
- **le budget des activités sociales et culturelles**, dont la contribution est versée chaque année par l'employeur, pour financer des activités sociales, fixée par accord d'entreprise (*article L.2312-81 du Code du travail*).

Si le CSE décide librement, par délibération, de l'utilisation des fonds perçus au titre de son budget de fonctionnement, ses dépenses doivent s'inscrire dans le cadre de son fonctionnement, de ses attributions économiques et professionnelles.

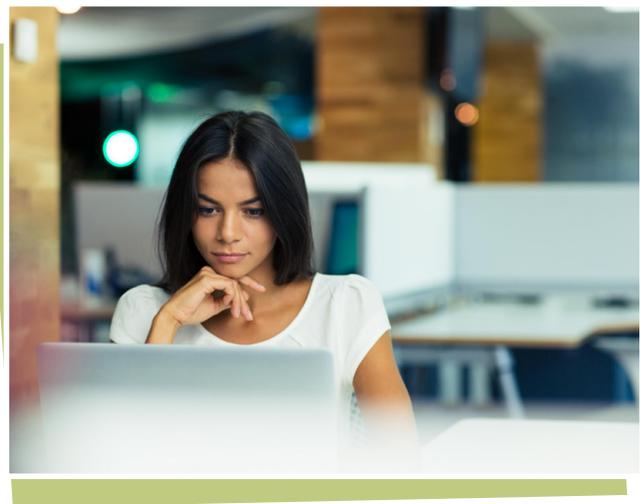
Les attributions économiques sont celles relatives à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Les attributions professionnelles sont celles relatives à l'emploi, à la rémunération, aux conditions de travail, à la formation professionnelle, à la santé au travail, etc.

PAGE 1 Points d'attention et rappels préliminaires

PAGE 2 La banque au quotidien, la gestion des flux et de la relation

PAGE 3 Des services au-delà d'une banque : l'exemple du Crédit Mutuel

PAGE 4 Actualité juridique et sociale



Les interactions entre budgets

En cas d'excédent annuel de la subvention des ASC, le CSE a la possibilité de transférer ce reliquat (en partie ou en totalité) au budget destiné au fonctionnement, dans la limite de 10 % de l'excédent. L'inverse est également possible. La décision d'un tel transfert est prise par une délibération des membres de la délégation du personnel du CSE. En dehors de cette décision annuelle, la gestion séparée de chaque budget est la règle.

Qui fait quoi ? Pouvoirs, délégations...

Contrairement aux sociétés, il n'existe pas de représentant légal officiel du CSE. Son président, qui est l'employeur, n'a pas vocation à agir en son nom et pour son compte. Le comité est représenté par un ou plusieurs de ses membres, désignés spécialement par un vote du comité, soit pour conclure un contrat, soit pour agir en justice, etc. En ce qui concerne le compte bancaire, le procédé est le même : la personne habilitée à ouvrir celui-ci doit avoir été désignée par un vote du comité.

Quels types de services une banque peut-elle offrir aux CSE ? De la gestion courante de leur compte à celui de leur trésorerie, au financement et assurances de leurs activités, sans oublier l'approche sociale : ces services nécessitent conseils et accompagnement. Consultez le dossier dans cette lettre.

LA BANQUE AU QUOTIDIEN : UN MONDE DE PLUS EN PLUS DIGITAL

Un CSE a des besoins pour la gestion de ses encaissements et de ses décaissements. La banque va lui proposer des solutions de paiement et de gestion adaptées à ses besoins.

Si les espèces et les chèques étaient les moyens de paiement les plus fréquents, les bénéficiaires des activités sociales et culturelles demandent de plus en plus le paiement par carte. Le CSE peut mettre en place une solution de paiement virtuel sur le site Internet du comité ou physique via un terminal de paiement électronique (TPE) au sein de son local.

La crise sanitaire a véritablement accentué la demande de paiement sans contact.

Quant à ses achats et les autres opérations auprès de ses bénéficiaires, le CSE peut utiliser une carte de paiement qui lui permet un meilleur suivi des encaissements.

Les services de banque à distance confèrent aux CSE un suivi quasi quotidien de toutes leurs opérations, virements, prélèvements..., ainsi que des éventuels incidents.

Le CSE peut gérer son activité manuellement ou à travers un logiciel métier.

Avec la crise sanitaire, c'est l'ensemble des activités des CSE qui a été fortement réduit ou annulé comme les voyages et la billetterie culturelle. Les CSE ont dû s'adapter comme l'explique un conseiller bancaire.

« Nous avons pu constater un report des budgets vers les chèques cadeaux. Certains se sont aussi tournés vers la prise en charge partielle des frais de camping et de mobil-home pour leurs bénéficiaires. Et pour faire face à ce type de dépenses, les CSE se sont tournés vers le prélèvement et le virement, comme mode de paiement. La situation a poussé les élus à la digitalisation, faute de contact physique possible ».

Avec le respect de la directive DSP2* sur les moyens de paiement, il est possible de minimiser les risques de paiement et d'utilisation des contrats à distance. De plus en plus de moyens sont mis en place pour authentifier l'utilisateur. Chaque personne physique est reconnue avec son identifiant et son mot de passe, et validée avec son téléphone portable.

Si une personne perd son téléphone, le service peut être très rapidement mis en place avec son nouveau téléphone, en toute sécurité, grâce à un process éprouvé.

* Directive sur les services de paiement doit permettre de sécuriser les paiements et de favoriser l'innovation.



LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

Suivant les montants des budgets confiés, le CSE peut choisir de les placer. Le trésorier, l'interlocuteur privilégié de la banque en ce domaine, doit gérer les fonds confiés en « *bon père de famille* ». Du livret classique aux placements à moyen ou long terme via des fonds de placements spécifiques, le CSE a le choix.

Pour l'achat de matériel, d'un véhicule, d'un bien immobilier..., le CSE peut recourir au crédit.

L'IMPORTANCE DE LA RELATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CSE

La période actuelle a fortement renforcé l'importance du rôle de conseil et d'accompagnement de la banque et du conseiller.

Illustrations.

« Lors du passage du CE au CSE, nous avons mis en place un certain nombre de publications, rédigées avec l'aide d'experts du secteur. Nous avons délivré une aide personnalisée et très complète, expliqué le nouveau fonctionnement de l'instance... » explique Laurence Arnaud, Chargée de Projets Associations et CSE à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

« Nos services centraux élaborent des guides et des solutions, inspirés par les attentes que les CSE confient à leurs caisses locales. Nous apportons aussi des services complémentaires aux élus, des réunions d'informations ou la possibilité de recourir à un cabinet d'avocats spécialisés, afin qu'ils puissent obtenir des réponses juridiques à leurs problématiques et assurer sereinement leurs missions ».

Comme l'explique également un conseiller spécialisé CSE.

« Nous connaissons leur fonctionnement et ressentons leurs besoins. Avec toutes ces modifications, certains se posent la question de savoir s'ils sont toujours dans le respect des règles URSSAF, par exemple ».

Et la situation économique se dégradant de plus en plus, la commission sociale du CSE intervient pour fournir des prêts à des salariés surendettés.

« Dans ce cas, nous leur rappelons qu'ils doivent régler les sommes aux créanciers et non donner de l'argent au salarié concerné ».

Le conseiller intervient dès l'élection du nouveau bureau.

« Nous leur apportons aussi des conseils concernant les procès-verbaux : une formalité des plus exigeantes. Quand un nouveau bureau du CSE est nommé, il doit y avoir un procès-verbal signé par le Président, qui confirme le rôle de chaque élu ».

L'EXEMPLE DU CRÉDIT MUTUEL : DES SERVICES AU-DELÀ D'UNE BANQUE

Le Crédit Mutuel propose un très grand nombre de services pour accompagner les élus de CSE et de solutions de financement (prêt, crédit-bail...), d'assurances ainsi que d'approche sociale (titres-restaurant, épargne salariale, aide à la préparation de la retraite, complémentaire santé...). La gestion de l'ensemble de ces services satellites peut être réalisé dans l'espace de banque à distance un vrai « plus » proposé par le Crédit Mutuel.

L'épargne salariale, l'assurance collective et la prévoyance constituent des exemples phare des compétences du Crédit Mutuel pour les CSE. Zoom sur ces services avec Rémi Boeglin, Directeur Général de la filiale épargne salariale.

Un CSE sur deux est en relation avec le Crédit Mutuel. Le directeur de la caisse locale va aider les élus à mieux comprendre les tenants et aboutissants de l'épargne salariale. Une information essentielle pour que tous, au sein de l'entreprise, puissent en percevoir les avantages.

« Si dans les entreprises de plus de 50 salariés, la mise en place de la participation est obligatoire, les plus petites entreprises connaissent moins ce mécanisme. Selon la DARES, en 2017, près de 90 % des TPE n'avaient pas intégré de mécanisme d'épargne salariale. Or, celle-ci s'avère très utile, autant pour l'entreprise que pour les salariés » explique Rémi Boeglin, « d'autant plus en période de crise ».

En effet, la participation, l'intéressement et l'abondement constituent des revenus décalés et permettent aux salariés de se constituer une épargne qui n'est pas fiscalisée (hors prélèvements sociaux sur les plus-values) dès qu'elle est placée au moins 5 années. Ces mécanismes permettent bien souvent de se constituer l'apport nécessaire à l'achat de sa résidence principale ou à la préparation de sa retraite par exemple. Du côté de l'entreprise aussi, l'intérêt est là. « L'intéressement, la participation et l'abondement sont totalement exemptés de charges pour les entreprises de moins de 50 salariés (ainsi que l'intéressement pour les moins de 250 salariés). Pour mieux comprendre et utiliser son épargne salariale, nous mettons à la disposition de tous des outils de e-learning. Des experts du Crédit Mutuel répondent dans toute la France aux questions des CSE à ce sujet, dans une approche de proximité ».

Pour le calcul aussi, ces spécialistes peuvent conseiller les élus, car si pour la participation, il existe une formule légale, pour l'intéressement, le calcul est à la main de l'entreprise. « Il est possible de définir des critères autres que la simple évolution du chiffre d'affaires comme la qualité logistique, le zéro défaut ou la réduction de l'empreinte carbone. Il est nécessaire que les critères soient atteignables et qu'il y ait une action pour l'atteindre. C'est particulièrement efficace et motivant dans le contexte de sortie de crise que nous vivons ». Ainsi, le spécialiste dédié va accompagner l'entreprise pour définir le ou les critères qui pourront être le tremplin de la progression de l'entreprise.

Un prêt In Fine jusqu'à 80 % du montant du capital

Le Crédit Mutuel est l'un des seuls organismes bancaires à proposer aux salariés une avance sur l'épargne salariale. « Ainsi, le salarié qui a besoin d'argent et qui n'est pas éligible à l'un des nombreux motifs légaux de retrait anticipé souscrit un prêt in fine ; tout au long du prêt, il ne paiera que les intérêts et remboursera le capital quand l'épargne salariale sera disponible. Il s'agit d'un prêt 'homéopathique' qui plait beaucoup à nos épargnants » précise Rémi Boeglin.



Du côté de la santé collective et de la prévoyance, les conseillers du Crédit Mutuel effectuent un diagnostic gratuit. « Au vu du contexte, du désengagement de la sécurité sociale, et de l'environnement juridique les élus de CSE doivent se faire accompagner dans le choix du contrat de santé collective par l'entreprise ». Doit-il exister des différences entre cadres et non cadres ? L'assurance doit-elle prendre en charge le salarié seul ou inclure sa famille ? Et si oui, à quelles conditions ? Le Crédit Mutuel est un assureur à part entière car tous les conseillers professionnels sont formés pour délivrer le bon conseil et disposent d'une carte d'assureur. « Même si le CSE a un rôle consultatif, il sera le relai privilégié d'information auprès des salariés, donc son avis est essentiel ».

Depuis 20 ans, le Crédit Mutuel propose une carte bancaire dédiée au paiement des frais de santé. Quelle que soit l'activité du professionnel de santé, le salarié n'est débité qu'après règlement de la sécurité sociale et du complément de la mutuelle. Un avantage exceptionnel très apprécié des salariés !

Au-delà des relations habituelles avec sa banque, l'élu de CSE peut solliciter son conseiller sur bien des domaines pour l'aider à accomplir ses missions en toute sérénité.

POUR VOUS AIDER À SUIVRE CHAQUE TRIMESTRE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET SOCIALE, NOUS AVONS RELEVÉ POUR VOUS LES INFORMATIONS SUIVANTES

Elu sans pass sanitaire et participation aux réunions du CSE

Depuis le 30 août 2021, les personnes intervenant dans les lieux et événements soumis au pass sanitaire doivent présenter celui-ci pour y travailler. Cependant cette obligation est levée pour les activités se déroulant dans des espaces non accessibles au public ou pour les activités exercées en dehors des heures de présence du public. Et même si un élu voit son contrat de travail suspendu pour non détention d'un pass sanitaire, cela ne remet pas en cause la possibilité de se rendre aux réunions du CSE.

[Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021](#)

Loi climat : de nouvelles attributions pour le CSE en matière de transition écologique

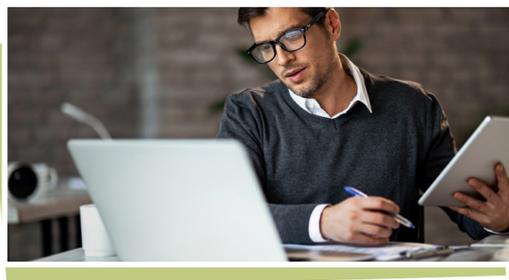
Publiée le 24 août, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets implique les représentants du personnel dans la transition écologique : consultations, expertises, base de données et formation intègrent ce nouveau sujet.

[Loi 22 août 2021 lutte contre dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, JO du 24, art.40 et 41](#)

Fonction publique : nouveaux comités sociaux territoriaux

Ces comités issus de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont vocation à être installés à compter du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique qui aura lieu en décembre 2022.

[Décret 10 mai 2021 relatif aux CST des collectivités territoriales et de leurs établissements publics](#)



INDICES 2021

Bons d'achat

limite d'exonération de cotisations sociales 171 €

Titres restaurant

limite d'exonération de cotisations sociales 5,55 €

Primes de crèche, nourrice, garde d'enfants

limite d'exonération de cotisations sociales 1 830 €

Plafond mensuel de la sécurité sociale

3 428 €

SMIC horaire

10,48 €

Minimum garanti

3,65 €

Valeur du point Agirc-Arrco

1,2714 €

Prix à la consommation hors tabac

Août 2021 106,21

EXPERTS

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, groupe bancaire coopératif, banque de détail préférée des Français* et banque privilégiée des associations et des CSE.

Depuis plus d'un siècle, le Crédit Mutuel est resté fidèle aux valeurs fondamentales de la coopération : la liberté, la responsabilité, la solidarité qui entrent en résonance avec les valeurs portées par le secteur à but non lucratif. Grâce à la force de son modèle et ses valeurs distinctives, le groupe s'affirme comme une entreprise aussi durable et responsable que performante.

Le Crédit Mutuel est partenaire de plus de 547 000 organismes à but non lucratif. Historiquement et authentiquement, le Crédit Mutuel est la banque du lien social.

* Baromètre Posternak-Ilop 2020

LE MAGAZINE DE VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE
influence!cse

Format papier et en ligne, le Magazine Influence ! CSE répond depuis 2014 aux attentes d'information des CSE concernant leur rôle économique et les œuvres sociales et culturelles.

À VOIR AUSSI

Pour en savoir plus sur les CSE, consultez nos autres publications :

- [Le rôle de l'expert-comptable dans le CSE](#)
- [La santé au travail : le rôle et les missions du CSE en matière de SSCT](#)
- [Le rôle du CSE face à la crise](#)

➤ [À retrouver sur le site \[creditmutuel.com\]\(https://www.creditmutuel.com\)](#)



CONSULTEZ NOTRE SERVICE D'INFORMATIONS JURIDIQUES DÉDIÉ AUX CSE.

Rendez-vous dans votre Caisse locale.
Un service exclusif pour les CSE clients du Crédit Mutuel.



La lettre du Service Partenaire Comités Sociaux et Économiques est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
46 rue du Bastion - 75017 PARIS - Tél. 01 53 48 88 03

- **Directeur de la publication :** Martine Gendre (martine.gendre@creditmutuel.fr)
- **Rédactrice en chef :** Laurence Arnaud (laurence.arnaud@creditmutuel.fr)
- **Réalisation :** Zest en plus - Tél. 06 07 39 60 31
- **Imprimeur :** Technicom Paris - 32 av. Pierre Grenier 92100 Boulogne-Billancourt
- **ISSN :** 1637 - 6110
- **Dépôt légal :** Novembre 2021